ainsi que 12 libéraux. [illegible]. Majorité reste radicale.

CHATILLON-SUR-CHALARONNE. — Radicaux élus.

CONCARNEAU. — Liste libérale élue contre les radicaux sortants.

CHERBOURG. — Sont élus 2 socialistes et 8 radicaux.

CHATEAU-THIERRY. — Sont élus : 3 radicaux, 1 progressiste et 1 libéral.

CHARTRES. — Sont élus : 2 progressistes et 1 libéral.

CHATEAUDUN. — Sont élus : 2 radicaux et 8 libéraux.

CARCASSONNE. — Sont élus : 8 libéraux.

CIVRAY. — Sont élus : 8 radicaux.

CONDOM. — 1 radical élu.

CAMBRAI. — Sont élus : 10 radicaux et radicaux-socialistes, 2 libéraux, M. Bersez, sénateur, est élu.

[illegible] — Sont élus : 12 progressistes. Majorité gagnée par les progressistes.

COGNAC. — 9 radicaux et 1 socialiste élus.

COMMERCY. — 2 républicains de gauche élus.

COULOMMIERS. — Sont élus : 12 radicaux et radicaux-socialistes, 4 progressistes.

CHATELLERAULT. — Sont élus : 7 socialistes unifiés, 15 radicaux et radicaux-socialistes, 5 républicains de gauche.

CERET. — Sont élus : 8 républicains de gauche et 5 progressistes. Majorité maintenue aux progressistes.

CREST. — La liste libérale a été élue contre la liste de M. Pons, conseiller général.

CHATILLON-SUR-SEINE. — Majorité libérale élue. Ville gagnée.

COMPIEGNE. — Le scrutin de ballottage a accentué les succès des libéraux, notamment à Tracy-le-Mont où les collectivistes ont été battus et où les radicaux ont perdu du terrain.

COLLONGES-SOUS-SALEVE (Haute-Savoie). — Après ballottage, la municipalité comprend 10 libéraux et 2 républicains de gauche.

DIEPPE. — Sont élus : 1 radical, 2 progressistes et 3 libéraux. Il y a donc au total 12 radicaux élus et 9 libéraux.

DOULLENS. — Sont élus : 1 socialiste, 2 républicains et 1 libéral.

[illegible] — 11 radicaux élus. Majorité gagnée par les radicaux.

DREUX. — Socialistes-indépendants, 4 ; radicaux et radicaux-socialistes, 7 ; majorité gagnée par les radicaux et radicaux-socialistes.

DOUAI. — Elus : 10 républicains modérés, 2 socialistes unifiés, dont M. Goniaux, député, 2 radicaux-socialistes.

DUNKERQUE. — Municipalité conservatrice sortante battue par les radicaux ; 4 candidats libéraux progressistes de la liste Dumont, anciens [illegible].

DRAGUIGNAN. — Sont élus : socialistes unifiés, 2 ; radicaux et radicaux-socialistes, 11. Majorité radicale et radicale-socialiste.

EPERNAY. — Sont élus 2 progressistes et 8 radicaux. La majorité passe aux progressistes.

EMBRUN. — 7 radicaux et républicains de gauche élus.

EVREUX. — Sont élus : 12 républicains de gauche, 2 progressistes.

[illegible] — Les progressistes ont 4 élus.

FEURS. — La liste libérale progressiste de M. Guy, député, est élue contre la liste radicale-socialiste.

FALAISE. — Sont élus : 2 radicaux-socialistes, 1 républicain de gauche et 3 progressistes.

[illegible] — Est élu un socialiste unifié.

FLERS (Orne). — 17 conseillers élus dont 10 candidats libéraux, 2 blocards parmi lesquels un socialiste.

GAILLAC. — 3 radicaux élus.

GUINGAMP. — 2 socialistes, 1 radical et 2 progressistes sont élus.

GAP. — 15 radicaux et 5 républicains élus.

GEX. — Sont élus : 5 radicaux et radicaux-socialistes, 1 républicain de gauche, 1 progressiste et 1 libéral. Majorité maintenue aux radicaux.

GIEN. — Sont élus : 12 radicaux et radicaux-socialistes.

GUERET. — La liste du maire qui avait, au premier tour, [illegible]

JONZAC. — La liste de M. Larquier, député radical, mise en minorité au premier tour, [illegible] libéraux sont élus.

LORIENT. — La liste de M. Nail, [illegible]

[illegible]

[illegible] — Majorité blocarde maintenue.

LANGRES. — Elus : 12 radicaux et radicaux-socialistes, 1 libéral.

LA TOUR-DU-PIN. — Elus : 3 républicains de gauche.

LA REOLE. — Sont élus : 9 républicains de gauche et 2 progressistes.

LA ROCHELLE. — Elus : 2 républicains de gauche, 2 progressistes.

LA LONDE (Seine-Inférieure). — Toute la liste libérale est élue ; l'ancien maire Savalle est battu.

LA SEYNE-SUR-MER (Var). — Les candidats du Comité du député radical-socialiste Louis Martin, sont élus.

Dans le Var, sur 148 communes, 121 ont eu des élections radicales et radicales-socialistes favorables à la politique du président du Conseil.

LONGEFOY-SUR-AIME (Savoie). — Un libéral a été élu au scrutin de ballottage. Neuf libéraux avaient été élus au 1er tour. Municipalité entièrement libérale. 4 sièges gagnés.

LANDERNEAU. — La victoire des libéraux, au 3 mai, a été complétée par l'élection de trois autres conseillers libéraux sur 5 sièges vacants. Le Conseil municipal se composera de 18 libéraux contre 5 blocards. La joie de la population est immense de se voir enfin débarrassée des radicaux [illegible] qui, depuis [illegible] ans, détenaient la mairie comme leur exclusive propriété.

LANILDUT (Finistère). — 4 ballottages, 4 libéraux élus.

LARGENTIERE. — Liste républicaine de gauche élue.

LE RELECQ (Finistère). — 2 ballottages, 2 progressistes élus.

LAMBEZELLEC (Finistère). — 14 ballottages, 14 progressistes élus par 1 387 voix contre [illegible] socialistes, candidats aux radicaux pour le second tour.

LE PUY. — 2 radicaux et radicaux-socialistes, 1 républicain de gauche élus.

LES ANDELYS. — Elus : 2 radicaux et radicaux-socialistes, 1 républicain de gauche, 8 libéraux ; majorité républicaine de gauche.

LONS-LE-SAUNIER. — Elus : 27 radicaux et radicaux-socialistes.

LOUDUN. — 1 progressiste élu ; la majorité est progressiste.

LE BLANC. — Majorité blocarde.

LIMOGES. — Le Conseil municipal progressiste a réélu maire le Dr Chenieux, maire sortant, ainsi que les anciens adjoints.

LOUDEAC. — Elus : 16 radicaux et radicaux-socialistes et 3 libéraux ; la majorité est radicale.

LURE. — Elus : 8 républicains de gauche ; majorité blocarde.

LUXEUIL (Haute-Saône). — Les 8 candidats radicaux de la liste du maire sénateur, Genoux-Prachée, sont élus.

LONGWY. — 15 libéraux et 8 radicaux élus.

MONTLUCON. — 20 socialistes élus, avec M. Caillet, maire sortant anticollectiviste.

MONTPELLIER. — Elus : 20 blocards et 4 libéraux.

MIRANDE. — Elus : radicaux et radicaux-socialistes, 7 ; progressiste, 1. Majorité radicale et radicale-socialiste.

MOULINS. — M. Sorrel est réélu maire. MM. Gondard et Bérand sont élus adjoints.

MAURIAC. — 2 libéraux élus.

MILHAU. — Majorité radicale maintenue.

MOREZ (Jura). — Liste socialiste élue.

MORTEMART (Haute-Vienne). — Radicaux élus. La mairie échappe à M. G. Berry, député nationaliste de Paris.

MURET. — 1 libéral élu. Majorité maintenue aux radicaux-socialistes.

MAULEON. — 2 libéraux élus.

MONTDIDIER. — Majorité maintenue aux radicaux.

MONTBELIARD. — 21 radicaux et radicaux-socialistes élus. Majorité radicale et radicale-socialiste.

MOSTAGANEM. — 5 républicains de gauche élus.

MONTELIMAR. — Elus : 10 radicaux et radicaux-socialistes ; ces derniers gagnent la majorité.

MONTFORT (Ille-et-Vilaine). — 1 républicain de gauche élu. Majorité gagnée par les républicains de gauche.

MARVEJOLS. — Elus : 4 républicains de gauche et 2 libéraux.

MORLAIX. — Elus : 2 socialistes indépendants, 11 radicaux et radicaux-socialistes, 12 républicains de gauche.

MIRANDE. — Elus : 7 radicaux et radicaux-socialistes et 1 progressiste.

MACON. — Elus : 9 radicaux-socialistes, 3 progressistes.

MURET. — 1 libéral élu.

MORTAIN. — 3 républicains de gauche élus.

MOUTIERS (Savoie). — 6 républicains de gauche élus.

MONTMORILLON (Vienne). — Elus : 2 radicaux-socialistes et 1 républicain de gauche. Majorité maintenue aux libéraux.

MEDEA. — 4 radicaux-socialistes élus ; la majorité appartient à ce parti.

NANTES. — La liste radicale-socialiste est élue tout entière avec un chiffre de voix allant de 17 741 à 15 000 voix contre la liste libérale de M. Jamin qui en obtient de 12 747 à 10 941. La nouvelle municipalité comprend donc 18 radicaux, 8 radicaux-socialistes et 10 socialistes unifiés.

Les socialistes ont manifesté bruyamment leur succès en parcourant les rues la nuit en chant de l'*Internationale* et aux cris de : « A bas la calotte ! »

Dans le département, les libéraux perdent définitivement les municipalités de Châteaubriant, Paimbœuf et Ancenis. Les blocards sont élus dans ces trois communes et à Basse-Indre, Mouzillon, Remouillé, Le Pallet, La Montagne, Préfailles, Le Croisic, Pornichet, Lavau.

Les libéraux sont élus à Rezé, Les Sorinières, Basse-Goulaine, Saint-Hilaire-du-Bois, Legé, La Chapelle-Heulin, Oudon, Varades, Donges, Pontchâteau, [illegible], Batz, Guémené-Penfao.

Sont élus : A Saint-Nazaire, section de Méan-Penhouet, 1 libéral, 2 radicaux et 1 socialiste ; à Vallet, 1 blocard et 3 libéraux ; à Nort-sur-Erdre, 6 libéraux et 3 blocards ; à Blain, 6 libéraux, et 7 blocards.

NIMES. — La liste de concentration des radicaux-socialistes et socialistes est élue ; la majorité est gagnée par les socialistes unifiés.

NANTUA. — Majorité maintenue aux progressistes.

NOGENT-SUR-SEINE (Aube). — Elus 3 radicaux et 4 progressistes.

NERAC. — Elus 2 socialistes unifiés, 2 socialistes indépendants et 3 radicaux.

NYONS. — Elus 4 socialistes, 2 radicaux et 8 progressistes ; Majorité radicale-socialiste.

NOGENT-LE-ROTROU. — Elus 3 radicaux, 2 républicains de gauche, 2 progressistes.

NONTRON. — Elus 1 radical, 2 progressistes.

NEUFCHATEAU. — Elus 1 radical-socialiste, 1 républicain de gauche, 5 progressistes et 5 libéraux ; majorité progressiste.

NEVERS. — La liste libérale est entièrement élu, sauf M. Parent, 1er adjoint, battu à 30 voix par le député Massé.

NIORT. — M. de Lacoste, libéral, élu avec 11 radicaux et 10 progressistes. Le Conseil compte 14 radicaux, 12 progressistes, 1 libéral. La municipalité sortante était progressiste.

NORT (Loire-Inférieure). — Les libéraux sont élus. Siège gagné.

OLORON. — La majorité est progressiste.

ORTHEZ. — La majorité libérale et progressiste triomphe contre la liste ministérielle de M. Barthou.

POITIERS. — Sont élus : 6 candidats membres de la liste de M. Servant, sénateur.

PERONNE. — Elus : 8 radicaux et radicaux-socialistes.

PRADES. — Sont élus : 1 socialiste indépendant, 12 radicaux et radicaux-socialistes, 1 libéraux.

PONT-AUDEMER. — Elus : 3 républicains de gauche. La majorité est progressiste.

PUGET-THENIERS. — Elus : 2 radicaux.

POLIGNY. — Elus : 20 radicaux et radicaux-socialistes, 1 républicain de gauche, 1 libéral.

PERPIGNAN. — Sont élus : 17 progressistes et 4 radicaux-socialistes appuyés par le député Bourrat. Le Conseil se compose de 26 progressistes, 1 radicaux et 6 socialistes unifiés.

PAU. — Elus : 16 radicaux, 11 libéraux ; majorité libérale des deux tiers des conseillers.

PAUILLAC. — Les 7 candidats libéraux en ballottage sont élus. Le Conseil est entièrement libéral.

PLESTIN-LES-GREVES (Côtes-du-Nord). — 23 libéraux élus contre 3 radicaux. Chef-lieu de canton gagné par l'opposition.

PRIVAS. — 4 radicaux et 8 libéraux élus.

PONTARLIER. — M. Clovis Meunier, avocat, catholique militant, s'étant posé en champion de la R. P., passe haut la main.

2 radicaux laissés pour compte de la liste radicale sont élus péniblement avec 50 et 100 voix de moins que M. Meunier.

PLOUHA (Côtes-du-Nord). — 3 radicaux et 8 libéraux élus. Commune gagnée par les libéraux.

PRINSUEJOLS (Lozère). — M. de Las Cases obtient 122 voix sur 126 votants ; toute sa liste est élue.

ROUGEMONT-LE-CHATEAU (Haut-Rhin). — 26 libéraux et 1 sectaire élus.

RUFFEC. — Elus : 10 républicains de gauche ; 3 socialistes unifiés, 3 libéraux.

ROANNE. — Socialistes indépendants élus : 30.

RODEZ. — 1 républicain de gauche élu.

ROCROY. — 3 républicains de gauche élus.

REMIREMONT. — 4 libéraux élus.

RIVE-DE-GIER. — Les socialistes sont élus.

RIBERAC. — Elus : 5 républicains de gauche.

RUFFIGNE (Loire-Inférieure). — Libéraux élus.

SAINT-OMER. — La municipalité sortante de M. Ringot, sénateur blocard, a 15 élus. 12 libéraux sont élus.

SAINT-POL-DE-LEON. — La majorité libérale est acquise par 10 voix. C'est un gros succès pour les libéraux.

SOISSONS. — 15 radicaux élus et 12 libéraux.

SAINT-DIE. — 13 libéraux élus. Conseil entièrement libéral.

SAINT-QUENTIN. — 32 socialistes unifiés.

SAINT-MALO. — 4 radicaux et radicaux-socialistes, 5 libéraux. La majorité est républicaine de gauche.

SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. — 2 radicaux-socialistes élus.

SAINT-MARCELLIN. — 5 radicaux-socialistes élus, 2 progressistes, 1 libéral.

SENS. — 1 radical-socialiste élu.

SAINT-GAUDENS. — Municipalité radicale-socialiste Bepmale-Cazassus réélue.

SAINT-CLAUDE. — 14 socialistes unifiés gagnent la municipalité.

SAINT-JULIEN. — Républicain de gauche, 1. Majorité maintenue aux radicaux.

SENLIS. — Elu : 1 libéral. Municipalité libérale.

SAINT-MARC (Finistère). — 8 progressistes élus remplaçant 8 radicaux.

SAUMUR. — Majorité maintenue aux radicaux et radicaux-socialistes.

SAINT-LEONARD (Haute-Vienne). — Liste Tourgnol, député, est en majorité élue.

SAINT-PONS (Rhône). — 24 socialistes élus gagnent la municipalité.

SEGRE. — 3 radicaux-socialistes, 6 républicains de gauche.

SAINT-AMAND. — 2 radicaux. Majorité radicale.

TARARE (Rhône). — 22 radicaux élus.

TARBES. — 2 radicaux-socialistes élus.

THONON. — Elus : 3 socialistes indépendants, 1 radical-socialiste, 1 républicain de gauche.

TOURCOING. — Liste radicale élue.

THIZE (Doubs). — 4 libéraux. Municipalité gagnée.

TREVOUX. — Républicains de gauche 2 élus.

TOUROUVRE (Orne). — Elus : 4 libéraux et 2 républicains de gauche.

UCEL (Ardèche). — Les libéraux battent les radicaux sortants.

UZES. — Sont élus : 9 libéraux. La majorité est libérale.

VERVINS. — Sont élus : 4 radicaux et radicaux-socialistes, 1 progressiste. La majorité est radicale.

VALENCIENNES. — Elus : 22 radicaux, 5 libéraux.

VILLEFRANCHE. — 4 socialistes et 19 progressistes élus. Majorité progressiste.

VILLEURBANNE. — 27 unifiés et 3 radicaux sont élus.

VASSY. — Sont élus : 6 radicaux et radicaux-socialistes, 2 républicains de gauche, 1 conservateur. La majorité est radicale.

VALOGNES. — Sont élus : 5 républicains de gauche. La majorité est républicaine de gauche.

VENDOME. — Sont élus : 1 socialiste unifié, 1 radical. Majorité radicale.

VOUZIERS. — La majorité est radicale.

YVETOT. — La majorité devient libérale avec 15 libéraux et 8 radicaux.

ARCHAMPS (Haute-Savoie). — Libéraux élus.

LES INCIDENTS ÉLECTORAUX

A PARIS

La journée a été très calme à Paris.

Seules les suffragettes ont provoqué quelques incidents dans le quartier du Val-de-Grâce. Un groupe de manifestantes a tenté l'assaut du bureau de la rue de l'Arbalète. Repoussées par la police, l'une d'entre elles lança une pierre dans les carreaux. Toute la troupe fut conduite au poste.

Dans le XIIe arrondissement, M. Fribourg et quelques-uns de ses amis prétendent avoir aperçu dans la rue [illegible], un individu qui jetait [illegible] quatre enveloppes contenant des bulletins dont la majorité était au nom du conseiller sortant. Plainte a été déposée au commissariat de police où les enveloppes ont été mises sous scellés.

DANS LES DÉPARTEMENTS

MONTPELLIER. — Au bureau de vote de la rue Emile-Zola un groupe d'apaches a brusquement éteint le gaz. Dans l'obscurité, une terrible bagarre s'est produite. M. Pontignon, candidat a été blessé, plusieurs autres personnes ont été contusionnées. La troupe est intervenue pour rétablir l'ordre.

Dans un autre bureau de vote, les blocards ont provoqué un indescriptible tumulte. Un électeur, jeté par la fenêtre, s'est cassé une jambe. [illegible]

M. Mares, candidat libéral, a reçu à la tête un terrible coup de canne plombée.

BOUZIGUES (Hérault). — De violents incidents se sont produits ; l'urne a été enlevée. Au moment de la suspension du vote autour de la table renversée, une bagarre s'est produite. Les hussards de Montpellier ont été appelés d'urgence.

LUNEL (Hérault). — Des bagarres ont eu lieu entre blocards et antiblocards. Plusieurs feuilles d'émargement ont été déchirées. Plusieurs manifestants arrêtés ont été conduits à Montpellier par les gendarmes.

CETTE (Hérault). — Pendant le dépouillement, dans six bureaux de vote, les électeurs blocards, furieux du succès de l'opposition déchirèrent les feuilles d'émargement et jetèrent les morceaux par la fenêtre ainsi que les tables, les urnes et les bustes de la République.

LAUSARGUES (Hérault). — Les socialistes se voyant battus ont jeté une poignée de bulletins dans l'urne, pour amener l'annulation de l'élection.

ROUBAIX. — M. Eugène Motte, maire de Roubaix et ses deux adjoints progressistes, MM. Chatteleyn, ancien sénateur, et Vousseau, ont été l'objet d'une agression inqualifiable dans une réunion électorale organisée par l'Alliance radicale-socialiste et présidée par M. Carette, ancien maire de Roubaix.

MM. Motte et Chatteleyn, pris à partie par un candidat radical, M. Gauthier, lui reprochèrent d'avoir travesti leur langage en citant des discours prononcés par eux naguère. Le public révolutionnaire qui composait la salle provoqua à ce moment une violente bagarre, expulsant de la réunion MM. Motte et Chatteleyn qui tinrent courageusement tête.

VERNET-LES-BAINS (Pyrénées-Orientales). — Des incidents violents ont suivi la proclamation du scrutin.

TOULOUSE. — M. Jaufés devait donner une réunion, samedi soir, pour soutenir une liste proportionnelle contenant des socialistes, des radicaux et des candidats de l'Action libérale. Un tumulte ayant éclaté, dès les premières paroles de l'orateur, la police a fait évacuer la salle.

PUGET-VILLE (Var). — Paul Hugues, depuis trente ans, maire de Puget-Ville, ayant été battu, s'était montré au premier tour très affecté de cet échec. Dimanche matin, il est mort subitement.

LA RENAUDIE (Puy-de-Dôme). — Le maire blocard sortant, ne pouvant compléter sa liste avait pris quatre candidats de la liste d'opposition. Ces quatre candidats furent seuls élus au premier tour.

Les résultats une fois proclamés, tandis qu'on brûlait les bulletins, un électeur saisissant la liste électorale, les listes d'émargement, les feuilles de pointage et les procès-verbaux lança le tout dans le feu en s'écriant : « Comme ça, il n'y aura pas de jaloux. » Toutes les opérations sont à recommencer.

AUTOUR DES ÉLECTIONS

LORIENT. — Les radicaux, candidats aux élections municipales ont adressé au préfet du Morbihan une demande tendant à faire annuler l'élection du maire sortant, radical-socialiste, M. Nail, élu conseiller au premier tour. Le préfet a répondu que le Conseil de préfecture en était saisi.

Les maires élus

La municipalité a été élue hier, dans plusieurs villes où le Conseil municipal se trouvait au complet dès le premier tour ; ont été élus maire : de Toulon, M. Escartefigue ; de Riom, M. Clémentel ; de Rouen, M. Leblond ; de Rennes, M. Janvier.

Un prêtre assassiné en Ille-et-Vilaine

Une inconcevable agression vient de plonger dans le plus grand émoi la petite ville de Marcillé-Robert. M. l'abbé Couanon, vicaire de la paroisse, vient d'être victime d'un criminel attentat.

Comme il sortait de l'église, vers 4 heures de l'après-midi, un individu s'approchait de lui. Le jeune prêtre ne pouvait certes pas se douter de l'attentat odieux dont il allait être victime. Lâchement l'assassin plongea par deux fois son couteau dans le dos du malheureux prêtre, lui disant : « Voilà pour ton sermon de ce matin ».

M. l'abbé Couanon s'était tout à coup affaissé, et les nombreux témoins de cette inqualifiable scène se précipitèrent pour relever la victime.

Le malheureux vicaire aurait le poumon atteint et malheureusement on craint une hémorragie intérieure.

Très estimé dans sa paroisse et très aimé de tous, M. l'abbé Couanon est le frère de M. Couanon, architecte, ancien conseiller municipal de Rennes.

Agé de 28 ans environ, M. l'abbé Couanon ne jouit malheureusement pas d'une excellente santé. Aussi craint-on beaucoup qu'il ne puisse échapper aux suites de cet assassinat.

—o—

De notre correspondant de Rennes :

La nouvelle de l'attentat dont a été victime M. l'abbé Couanon, vicaire de Marcillé-Robert (Ille-et-Vilaine), a provoqué un vif sentiment de réprobation. Malgré la gravité de sa blessure, les médecins ne désespèrent pas de sauver le jeune prêtre dont les premières paroles lorsqu'il eut repris connaissance ont été pour pardonner à son meurtrier. Le Parquet vient de se transporter sur les lieux.

FÊTE DE L'UNION DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES CATHOLIQUES

La vaste nef de la basilique métropolitaine avait peine à contenir la foule des jeunes gens des patronages et des ouvriers des cercles qui s'y pressaient hier, à la fête annuelle de l'Union des associations ouvrières catholiques.

S. G. Mgr l'archevêque de Paris présidait la cérémonie, assisté de Mgr de Poterat, protonotaire apostolique, président de l'œuvre.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Bouvier qui a, dans un discours magistral, exposé le rôle de l'Eglise à l'égard du monde du travail. Après avoir montré le rôle réparateur et préservateur du travail qu'a divinisé le Fils du charpentier de Nazareth, l'orateur a interrogé l'histoire et rappelé qu'il faut faire gloire à l'Eglise des plus grands progrès sociaux : abolition de l'esclavage, repos dominical, droit au salaire suffisant, respect dû aux travailleurs.

Mgr Amette, prenant la parole à son tour a commenté ce touchant appel du Christ : « Venez à moi, vous tous qui travaillez et qui êtes chargés de peines ; venez à moi et je vous referai. »

Puis, tous les assistants ont défilé processionnellement au chant des cantiques dans les bas-côtés et le transept, précédés des bannières de leurs œuvres respectives. Après quoi, le salut solennel et la bénédiction du Très Saint Sacrement ont été donnés par Mgr l'Archevêque.

Jamais cette cérémonie n'avait réuni une foule aussi nombreuse et aussi recueillie.

NOS AMIS DÉFUNTS

Jésus, Marie, Joseph

(Ind. de 7 ans et 7 quarantaines, 5 juin 1907.)

M. Jacques de Veyrac, ancien membre du Conseil général de la Haute-Loire, maire de Vergezac, 80 ans, au Puy. — Mme Daniel Guinand, née Louise-Marguerite Bouschet, 47 ans, à Saint-Genis-Terre-Noire (Loire). — M. l'abbé Pierre-Désiré Morinche, curé de Sarge-sur-Braye (Loir-et-Cher), 80 ans. — Mme veuve Normand, née Geneviève Pecquet, 62 ans, à Versailles. — M. le comte d'Aucourt, au château de Mainvilliers, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). — Le P. Raphaël Thévenin, 32 ans, à Bihé (Cimbébasie). — Le P. Antoine Wenger, 64 ans, à Chevilly (Seine). Tous deux de la Congrégation du Saint-Esprit. — Mme Offel de Villaucourt, née Marie-Marguerite Beneyton, 54 ans, à Besançon. — Mme Virginie Besset, à Saint-Julien-Chapteuil (Haute-Loire). — M. Auguste Vidalie, à Allassac (Corrèze). — Mme veuve Nicolas, née Elisabeth Bouriane, 87 ans, à Graissessac (Hérault).

INFORMATIONS DU SOIR

LES MUTUALITÉS ECCLÉSIASTIQUES

Une dépêche de Rome, arrivée à une heure tardive, nous annonce que la *Corrispondenza Romana* publie une réponse de M. Dedé à une consultation de M. Gavouyère, qu'elle avait précédemment insérée. Elle y ajoute une note dont la conclusion est que le clergé français aurait avantage à voir rejeter l'amendement Berger pour recouvrer sans retard une partie considérable des biens des caisses de retraites suivant le paragraphe 6 de l'article 1er de la loi de 1908.

Nous continuerons à reproduire et à commenter ces documents dans nos pages supplémentaires.

LES ÉLECTIONS

Dans la Sarthe

Au Mans, où un seul conseiller avait été élu au premier tour, passent 30 radicaux de la liste sortante et 3 socialistes indépendants.

M. Tironneau, maire, est battu et remplacé par M. Deschamps, professeur au lycée, auquel il reprocha récemment, dans une polémique d'avoir compromis le lycée par une manifestation antimilitariste.

A Connerré, MM. le marquis de Vassay et le baron de l'Estoile, libéraux, sont élus.

A Mamers, où trois sièges restaient à pourvoir, deux libéraux « anticaillautistes » entrent à l'Hôtel de Ville. Il y a contestation pour le troisième siège.

Les conservateurs, et les libéraux n'ont hier subi aucune défaite sérieuse dans le département de la Sarthe. Ils ont, au contraire, dans un certain nombre de communes délogé les gens du « bloc ».

Dans la Somme

A Abbeville, la liste progressiste sortante de M. Bignon, maire, frère du député de Dieppe, a eu 20 élus au premier tour et 7 au deuxième battant la liste Brement, conseiller d'arrondissement, et Ternois, conseiller général, ancien Vénérable de la Loge, radicaux.

Dans la Vendée

Fontenay. — Les libéraux sont élus à Nieul, Montreuil, Chaix, Longèves, Lorbrie. Dans cette dernière commune, M. l'abbé Chasseriau, prêtre habitué, est élu. A Pissotte le Conseil libéral est élu.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE QUITTE ALGER

Les quatre divisions de l'escadre de la Méditerranée qui étaient à Alger depuis huit jours ont repris la mer ce matin lundi allant à Toulon en manœuvrant.

L'OGRESSE JEANNE WEBER

Saint-Mihiel, 11 mai. — Jeanne Weber n'a pas été interrogée ce matin par le juge d'instruction, contrairement à ce qui avait été décidé. Elle a reçu dans sa prison la visite de deux médecins légistes de Nancy, MM. Parisot et Michel.

Ceux-ci ont ensuite examiné les traces sanglantes découvertes sur le linge de Jeanne Weber.

Les médecins se sont refusés à toute communication. Le Parquet leur a interdit de parler. Ils sont partis à 1 h. 45 en automobile pour Commercy, où, à 2 heures, a lieu à l'hôpital, sur l'ordre du procureur général de Nancy, une autopsie contradictoire du petit Poirot. C'est le Dr Michel qui procédera à cette opération.

AU MAROC

Tanger, 11 mai. — Safi, 3 mai. — Le pacha Ben-Aissa ayant fait arrêter le caïd et son fils, protégés français, le consul a exigé leur mise en liberté et des excuses.

Le pacha a fait droit à ces demandes.

La région est calme.

Tanger, 11 mai. — Un demi-tabor de la garnison de Tanger est parti dans la matinée pour rejoindre la mehalla d'El-Ksar.

Il emporte des munitions et des armes.

La mehalla d'El-Ksar est partie pour le Gharb, afin de calmer les luttes des caïds de la région et de se rapprocher de Bagdadi qui continue sa marche sur Fez.

(Agence Havas.)

LES ENVOYÉS DE MOULAY-HAFID

Berlin, 11 mai. — Le baron Langwerth de Simmern, secrétaire de la légation allemande à Tanger, n'a pas encore reçu les délégués de Moulay-Hafid. On apprend que ce retard est dû à ce que les délégués présentèrent leurs lettres en arabe : il sera donc nécessaire de les traduire au séminaire oriental de Berlin.

FRANCE ET TURQUIE

Les houillères d'Héraclée

Constantinople, 11 mai. — M. Constans, ambassadeur de France, déclare dans la dernière note adressée à la Porte que l'ambassade considère la continuation des négociations comme absolument inutile par suite de l'impossibilité de s'entendre avec le gouvernement turc. M. Constans ajoute qu'il a envoyé un rapport à son gouvernement et qu'il attend de nouvelles instructions.

SCÈNES TRAGIQUES DE L'ALCOOLISME

Dans un accès de folie alcoolique, la dame Gaulupeau, dont le mari tient un débit rue Victor-Arnoul, à Provins, a failli tuer son mari en le frappant à la tête à coups de manche à balai, et en lui brisant sur le crâne une bouteille de rhum. M. Gaulupeau, grièvement blessé, avait la figure couverte de sang. A plusieurs reprises sa femme a déjà menacé de le tuer.

Hier soir, un vieillard de 76 ans, nommé Geslin, demeurant à Lorient, a été tamponné sur la route de Ploemeur par le car électrique de Lorient. Geslin a deux jambes brisées et de graves blessures à la tête.

— M. Moulon, charretier à Nalliers près Fontenay (Vendée), est tombé sous un tombereau qu'il conduisait et a eu la colonne vertébrale brisée par une roue. Son état est désespéré.

— A Strombeek, près Bruxelles, le feu a complètement détruit le château de Mme Harding. Les dégâts sont évalués à un demi-million.

Dimanche, à 7 heures du soir, à Thonon (Haute-Savoie), la petite Marguerite Perroton, 7 ans, a été atteinte par les flammes d'un fourneau en l'absence de ses parents. L'habitation étant isolée, la pauvre fillette n'eut aucun secours et fut brûlée vive. Elle succombait ce matin à 3 heures dans d'atroces souffrances.

— A Goerlitz (Autriche), le toit tout entier de la salle des fêtes, actuellement en cours de construction, s'est écroulé.

On estime à 25 le nombre des ouvriers ensevelis, on a pu retirer deux morts et cinq blessés.

— A Madrid, un incendie a éclaté dans le marché à la ferraille. Une maison et 200 baraques ont été détruites ; les pertes s'élèvent à 200 000 francs environ.

— A Madrid, à la suite de l'absorption de lait fraudé, 84 personnes ont été intoxiquées.

Une délégation des employés du Crédit minier, présentée par M. [illegible], président de la Fédération nationale des employés, s'est rendue ce matin au ministère de la Justice.

En l'absence du garde des sceaux, elle a été reçue par M. Deligne, directeur du cabinet et du personnel.

Les délégués ont demandé que le garde des sceaux intervînt pour sauvegarder la situation des employés congédiés par le syndic à la suite de la déclaration de faillite du Crédit minier.

Le directeur du cabinet leur a déclaré que la justice étant saisie, le ministre ne pouvait intervenir en quoi que ce fût et en aucune manière, soit auprès du syndic, soit auprès du juge commissaire.

RÉUNIONS ET CONFÉRENCES

Ligue patriotique des Françaises

Le Comité central de la Ligue patriotique, comme nous l'avons déjà annoncé, aura lieu les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 mai.

Les réunions particulières aux présidentes commenceront le 14 mai, à 9 heures, par la messe à Notre-Dame des Victoires, et se continueront les 15 et 16 mai.

Différentes communications y seront faites sur « le Salaire des femmes », par Mme Leroy-Liberge ; sur « les Images historiques », par Mlle Bourboulon ; sur « les Affiches », par M. l'abbé Laudat ; sur « l'Apostolat à la campagne », par Mme la comtesse Guy de Larochefoucauld ; sur « le Rôle des dizainiers dans l'organisation de la Ligue », par Mlle Devuns.

Réunions générales : le samedi 10 mai, à 3 heures de l'après-midi, à la salle des Sociétés savantes, 8, rue Danton, sous la présidence de S. G. Mgr Amette. Rapport général par Mlle Frossard, discours de M. Paul Lerolle, député de Paris.

Le dimanche 17 mai, au Sacré-Cœur de Montmartre, sermon par M. l'abbé Richard, curé de Saint-Pierre du Gros-Caillou.

Les lundi 18 et mardi 19 mai, cours du R. P. Hépert et réunions spéciales pour les jeunes filles.

FEUILLETON DU 20 MAI 1908 — 20 —

TERRE FERTILE

[illegible] ? Le notaire n'eut pas besoin de lui répéter la question. Il avait évidemment calculé qu'avec les rentes de la ville dont il avait la jouissance et ce que lui rapportaient ses fermages et la coupe de ses bois, il avait largement de quoi faire figure, même après avoir payé les intérêts de son emprunt. Il spéculait aussi par avance sur son élection et ses appointements de député, ce qui n'était pas à dédaigner. Décidément, il était né sous une bonne étoile.

Il avait donc signé tout ce que le notaire demandait, lui laissant plein pouvoir de régler ses créanciers parisiens. Et il était sorti de l'étude la tête haute, plus fier que jamais, martelant son pas tandis qu'il se dirigeait vers la mairie.

De loin il avait aperçu Pigaud qui ne le perdait pas de vue. Dans le cerveau de ces deux hommes un même calcul de rapprochement s'était fait. Le pharmacien avait deviné dans la démarche de Martoret l'homme satisfait, sorti de ses embarras, de nouveau en pleine possession de ses moyens. Il redevenait une puissance nécessaire, car si Martoret ne pouvait rien sans lui, il ne pouvait rien sans celui qu'il avait pris pour chef et dont il lui devenait difficile, dorénavant, de ruiner la popularité sans qu'il se fût ruiné lui-même.

Or, il n'apparaissait pas que le maire de Marcy fût réduit à cette extrémité. Comment s'était-il tiré de ce mauvais pas ? Pigaud l'ignorait, mais il était évident que l'homme qu'il voyait traverser la rue le port droit, l'allure décidée, n'était pas le pitoyable débiteur qu'il avait vu quelques jours avant effondré et implorant avec des larmes un secours urgent. Dès lors le pharmacien décida une réconciliation.

L'idée seule de sa prochaine candidature à la Chambre avait suffi, de son côté, pour que Martoret évoquât aussitôt la figure du pharmacien. Que pouvait-il sans lui ? Pigaud était l'homme des masses, il savait manier la pâte électorale et tenait en ses mains le Comité remuant de Marcy auquel obéissaient ceux du canton. Le pharmacien l'avait durement traité, n'en avait-il pas fait autant ? Entre hommes d'un même parti on devait se pardonner des paroles et des gestes sans importance.

Et comme Martoret se retournait, ses regards rencontrèrent ceux de Pigaud, un instinct commun les fit porter la main à leurs chapeaux. Ils se sourirent même. Aussi, lorsque, le lendemain, on annonça au *Rocher* M. Pigaud, le maire de Marcy n'attendit pas qu'il entrât. Il était déjà à la porte de son cabinet, radieux, les mains tendues.

— Monsieur Pigaud !

— Monsieur Martoret !

Ces deux exclamations se suffisaient à elles seules ; elles contenaient les qualificatifs les plus aimables, les plus flatteurs et les plus amicaux.

Une heure plus tard, le pacte était de nouveau signé, et de la place qu'elle occupait au salon, penchée sur sa broderie et sans qu'elle eût besoin de prêter une oreille très attentive, Berthe en avait entendu toutes les clauses honteuses pour eux, douloureuses pour son cœur, menaçantes pour celui dont la personne lui était dorénavant doublement sacrée.

Elle était encore sous le coup de l'émotion qu'elle avait ressentie de la conversation surprise entre les deux hommes, quand son père entra.

Il venait de reconduire Pigaud à la grille d'entrée et se frottait les mains, heureux d'une réconciliation facile qui servait si bien ses intérêts.

Tout lui souriait vraiment ; il n'était pas jusqu'aux accidents les plus graves de la vie qui ne tournassent à son profit. Hier il était ruiné, perdu, déconsidéré, abandonné par ses amis ; aujourd'hui, comme si les événements obéissaient à la baguette magique d'une fée, les obstacles s'abaissaient, la fortune lui revenait, les amitiés se pressaient autour de lui, prélude des honneurs et des succès électoraux prochains.

Il souriait de la comparaison dont il voyait en Berthe l'évocation vivante.

— La fée, fit-il, continuant sa pensée, la voilà, celle qui m'a porté bonheur, qui a changé mes pleurs en rires et a mis par son courage la joie dans notre foyer.

Il ne croyait pas si bien dire, car il était loin d'attribuer à tout autre qu'à lui, à sa renommée, à sa situation, le revirement dont il tirait vanité. Mais sa gaieté tomba subitement devant la tristesse qui avait envahi les traits de Berthe.

— Qu'as-tu ? demanda-t-il.

— Mais rien, répondit-elle, gênée.

— Si, tu as quelque chose, un chagrin, un ennui, que sais-je ! Tu n'es pas souffrante ?

— Absolument pas.

— Alors, tu as une peine. Laquelle ? Tu vois bien, tout est terminé, nous n'avons plus sujet de craindre. Mes affaires sont arrangées au mieux de mes intérêts. Rien ne doit plus nous préoccuper. Tu avais des soucis pour moi, c'est fini maintenant. Bien mieux, tout me réussit. Pigaud, tu as vu Pigaud ? Il sort d'ici. Il m'a fait des excuses. Il va se mettre en campagne pour préparer ma candidature.

— M. Bournaud est donc mort ?

— Non, mais c'est tout comme. On s'y attend d'une heure à l'autre, et dans ces affaires-là il n'y a pas de temps à perdre si on veut réussir.

— Pourquoi te presser puisque tu es seul ?

— Seul ! cria-t-il, ramené dans son élément. Seul ? et le comte de Vigné, qu'est-ce que tu en fais ?

— On sait donc qu'il se présente ?

— D'abord, on l'a su par son ingénieur. Et puis quand même il ne l'aurait *pas* dit, cela crève les yeux. Les chemins qu'il construit, l'usine qu'il a installée, ses dragages de la Viames, les terrains qu'il a achetés, son électricité, sa scierie, et, tiens, l'hospice de vieillards qu'il voulait construire et dont tu t'es naïvement occupée, il n'a fait tout cela que dans un seul but, s'acquérir une popularité, gagner à lui les électeurs et se faire nommer député à ma place.

— A celle de M. Bournaud ? dit-elle sèchement.

— A celle qui me revient de droit... Tu ne vas pas, j'imagine, le défendre, ce freluquet, cet aristocrate hypocrite qui s'est donné de faux airs de démocrate pour mieux duper les populations, et qui n'a qu'un désir et qu'un but, c'est d'arriver à la députation... Mais il peut en faire son deuil. Nous allons lui montrer de quel bois nous nous chauffons. S'il compte sur son influence pour arriver, il ne lui en restera pas lourd...

— Tu vas faire mettre ses ouvriers en grève, comme M. Pigaud l'a déjà fait ? demanda Berthe.

— Qui t'a dit cela ?

— Vous deux ; vous l'avez crié assez fort tout à l'heure, au point que j'ai craint que d'autres que moi ne vous entendissent.

— Eh bien ! quand cela serait ! Nous nous servons des moyens les plus pratiques.

— Tu devrais dire les plus blâmables, et je suis sûre que sans M. Pigaud l'idée ne te serait jamais venue de les employer, tu es trop bon pour cela.

— C'est ce qui te trompe. Pigaud agit de concert avec moi, et s'il a mené la dernière grève et s'il fera celle de demain, c'est avec mon argent.

— Tu as fait cela ? Oh ! père ! Tu as donné de l'argent... ton argent ? fit-elle en pleurant.

Il la regarda stupéfait, cherchant à se contenir; puis, tout à coup, les yeux rouges, le sang aux pommettes, il éclata :

— Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Tu pleures maintenant ? Pourquoi pleures-tu ? En quoi les affaires de M. de Vigné peuvent-elles t'intéresser ? Est-ce que tu crois par hasard que je vais me laisser piétiner par ce Monsieur ? J'en ai assez de sa personnalité encombrante, de ses manières d'Américain et de ses airs de bienfaiteur du peuple qui ne cachent que l'ambition et le désir de m'écraser grâce à ses intrigues. Ah ! je les connais ces godelureaux, ils se valent tous et les meilleurs d'entre eux ne valent rien.

Elle suffoquait, le mouchoir sur les lèvres, comme si elle voulait y retenir la protestation de son cœur et de sa colère. Mais aux derniers mots de Martoret, elle succomba, le cri jaillit dans un redressement de tout son corps :

— Tais-toi, je t'en prie, dit-elle. Au moins ne l'insulte pas.

— Qui il ? Le comte ? Et c'est toi, ma fille, qui oses me faire taire et qui m'interdis de parler de cet homme !

(A suivre.)

PAUL SAINT.

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

LES CINQ

Cinq exemplaires de la *Croix* quotidienne grand format 4 pages, envoyés chaque jour *à la même adresse* coûtent 1 fr. 20 par semaine, 62 fr. 40 par an. Chaque exemplaire en plus, *à la même adresse*, 0 fr. 25 par semaine, 12 fr. 50 par an.

Cinq exemplaires de l'*Echo du Noël* envoyés chaque semaine *à une même adresse* coûtent 13 *francs* par an. Chaque exemplaire en plus, *à la même adresse*, 2 fr. 60